

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à Chelsea, Québec, le 3 février 2014 à 19 h 30, sous la présidence du maire Caryl Green et à laquelle étaient présents les conseillères Elizabeth Macfie et Barbara Martin et les conseillers Simon Joubarne, Pierre Guénard, Jean-Paul Leduc et Yves Béthencourt.

Étaient aussi présents Claude J. Chénier, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim et Shirin Amiri, conseillère au greffe.

CONVOCAATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

La mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* (LRQ, c C-27.1) en s'abstenant de voter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Barbara Martin, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté, avec les modifications suivantes :

Retiré :

- Acquisition d'un terrain et de servitudes permanentes pour la construction des usines et des conduites d'égout et d'eau potable – Infrastructures Centre-Village (Parcelles 1 et 2, lot 2 636 326 ptie, The Bruce Meredith Family Trust et The David Meredith Family Trust, parcelle 3, lot 2 636 773 ptie, Elizabeth Joan McNally Meredith)
- Plan de l'organisation municipale de sécurité civile

Le vote est demandé par la mairesse Caryl Green :

Pour :

- Conseillère Barbara Martin

Contre :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

LA RÉOLUTION EST REJETÉE

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

39-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté, avec les modifications suivantes :

Retiré :

- Plan de l'organisation municipale de sécurité civile

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014 ET DES DEUX SESSION SPÉCIALES DU 9 JANVIER 2014

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire 13 janvier 2014 et des deux sessions spéciales du 9 janvier 2014, soient et sont par la présente, adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41-14

DEMANDE DE RECONNAISSANCE – EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – FONDATION CHELSEA

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea gère le centre Meredith, édifice appartenant à la municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'il y a un protocole d'entente entre la Fondation Chelsea et la municipalité de Chelsea pour la gestion du centre Meredith;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que ce conseil désire informer la Commission municipale du Québec que la municipalité de Chelsea n'entend pas s'objecter à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière, présentée par la Fondation Chelsea dans le dossier CMQ-64931, et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42-14

NON CAPITALISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT INFÉRIEURES À 5 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea désire simplifier sa comptabilité;

ATTENDU QUE les dépenses d'investissement impliquent beaucoup de transactions comptables;

ATTENDU QU'une dépense d'investissement inférieure à 5 000\$ est considérée non matérielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que la Municipalité de Chelsea ne capitalise pas les dépenses d'investissement inférieures à 5 000\$;

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

42-14 (suite)

NON CAPITALISATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT INFÉRIEURES À 5 000 \$

QUE la Municipalité de Chelsea comptabilise directement aux dépenses de fonctionnement les dépenses d'investissement inférieures à 5 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43-14

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS SFM ET ACCESCITE POUR L'ANNÉE 2014

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que ce conseil accepte l'offre de services reçue de la firme PG Solutions en matière de contrat et de soutien des applications SFM ET ACCESCITE pour le Service des finances pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et ce, pour un grand total de 18 781.16\$;

QUE le maire et directeur général/secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44-14

DON D'UN CAMION INCENDIE

ATTENDU QUE l'Ambassade de la République Dominicaine au Canada a approché la Municipalité concernant un don possible d'un camion incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité a récemment changé un camion incendie;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec avait accepté que ce camion soit en service pour une dernière année en 2013;

ATTENDU QUE le Directeur de la sécurité publique ne recommande pas la vente de ce camion de marque Chevrolet 1991 à un autre service incendie du Québec;

ATTENDU QUE ce camion a une valeur estimée entre 500\$ et 1 000\$;

ATTENDU QUE l'Ambassade de la République Dominicaine au Canada a confirmé d'assumer toutes dépenses encourues pour le transfert de l'immatriculation, le transport du camion et autres dépenses imprévues;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que la Municipalité fasse don à l'Ambassade de la République Dominicaine au Canada du camion incendie de marque Chevrolet 1991;

QUE le Directeur général par intérim soit autorisé à signer tout document nécessaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-14

MODIFICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET 2013 – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

ATTENDU QUE par sa résolution n° 05-14, ce conseil approuvait les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

45-14 (suite-1)

MODIFICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET 2013 – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

ATTENDU QUE par sa résolution n° 301-12, l'ancien conseil approuvait les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013;

ATTENDU QU'une erreur a eu lieu dans les prévisions des activités d'investissement, concernant le projet d'eau potable et eaux usées pour le Centre Village, pour les deux exercices ci-haut mentionnés;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire les corrections nécessaires afin de présenter les bonnes informations aux contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que les prévisions budgétaires corrigées des activités d'investissement pour les exercices se terminant les 31 décembre 2013 et 2014, soient adoptées comme suit :

Budget 2014	
Activités d'investissement	\$
Immobilisations	
Administration générale	70 000
Sécurité publique	125 000
Transport	403 400
Hygiène du milieu	24 006 725
Loisirs et culture	1 340 195
	25 945 320
Revenus, financement et affectation	
Affectation activités de fonctionnement	59 695
Financement à long terme	22 373 663
Transferts	3 325 562
Affectation fonds de roulement	183 400
Affectation fonds réservés	3 000
	25 945 320
Excédent d'investissement	----

Budget 2013	
Activités d'investissement	\$
Immobilisations	
Administration générale	35 000
Sécurité publique	137 000
Transport	1 509 400
Hygiène du milieu	24 006 725
Loisirs et culture	32 200
Urbanisme et développement	80 000
	25 800 325

Revenus, financement et affectation	
Affectation activités de fonctionnement	----
Financement à long terme	22 181 163
Transferts	3 325 562
Affectation fonds de roulement	276 400
Affectation fonds réservés	17 200
	25 800 325
Excédent d'investissement	----

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

45-14 (suite-2)

MODIFICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 ET 2013 – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Au lieu de :

	Budget 2014
Activités d'investissement	\$
Immobilisations	
Administration générale	70 000
Sécurité publique	125 000
Transport	403 400
Hygiène du milieu	27 709 900
Loisirs et culture	1 340 195
	29 648 495
Revenus, financement et affectation	
Affectation activités de fonctionnement	59 695
Financement à long terme	24 147 500
Transferts	5 254 900
Affectation fonds de roulement	183 400
Affectation fonds réservés	3 000
	29 648 495
Excédent d'investissement	----

	Budget 2013
Activités d'investissement	\$
Immobilisations	
Administration générale	35 000
Sécurité publique	137 000
Transport	29 219 300
Aménagement, urbanisme et développement	80 000
Loisirs et culture	32 200
	29 503 500
Financement à long terme	23 955 000
Transferts	5 254 900
Affectation fonds de roulement	276 400
Affectation fonds réservés	17 200
Excédent d'investissement	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-14

MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014-2015-2016 ET 2013-2014-2015

ATTENDU QUE par sa résolution n° 07-14, ce conseil approuvait le programme triennal d'immobilisation pour les années 2014-2015-et 2016;

ATTENDU QUE par sa résolution n° 303-12, l'ancien conseil approuvait le programme triennal d'immobilisation pour les années 2013-2014 et 2015;

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

46-14 (suite-1)

MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014-2015-2016 ET 2013-2014-2015

ATTENDU QU'une erreur a eu lieu dans les dépenses d'immobilisation concernant le projet d'eau potable et eaux usées pour le Centre Village, pour les deux années de programme triennal d'immobilisation ci-haut mentionnées;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire les corrections nécessaires afin de présenter les bonnes informations aux contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Simon Joubarne et résolu que les programmes triennaux d'immobilisation corrigés pour les années 2014-2015-2016 et 2013-2014-2015 soient adoptés comme suit :

2014 – 2015 - 2016 :

	2014	2015	2016
Administration générale	70 000	55 000	17 000
Sécurité publique	125 000	80 000	650 000
Transport	403 400	3 680 000	8 940 000
Hygiène de milieu	24 006 725		
Loisirs et culture	1 340 195	170 000	200 000
Total des investissements	25 945 320	3 985 000	9 807 000

2013 – 2014 - 2015 :

	2013	2014	2015
Administration générale	35 000	35 000	475 000
Sécurité publique	137 000	20 000	370 000
Transport	1 509 400	2 035 000	2 000 000
Hygiène de milieu	24 006 725		
Loisirs et culture	32 200	4 000	
Urbanisme et développement	80 000		
Total des investissements	25 800 325	2 094 000	2 845 000

Au lieu de :

2014 – 2015 - 2016 :

	2014	2015	2016
Administration générale	70 000	55 000	17 000
Sécurité publique	125 000	80 000	650 000
Transport	403 400	3 680 000	8 940 000
Hygiène de milieu	27 709 900		
Loisirs et culture	1 340 195	170 000	200 000
Total des investissements	29 648 495	3 985 000	9 807 000

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

46-14 (suite-2)

MODIFICATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2014-2015-2016 ET 2013-2014-2015

2013 – 2014 - 2015 :

	2013	2014	2015
Administration générale	35 000	35 000	475 000
Sécurité publique	137 000	20 000	370 000
Aménagement, urbanisme et développement durable	80 000	-	-
Transport	29 219 300	2 035 000	2 000 000
Loisirs et culture	32 200	4 000	-
Total des investissements	29 503 500	2 094 000	2 845 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION NUMÉRO 875-14 – RÉGLEMENT N° 875-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 227 500 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT 2014, AMORTISSABLES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS

Le conseiller Simon Joubarne donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, il présentera un règlement pour décréter et emprunter une somme n'excédant pas 227 500 \$ nécessaire à la réalisation de :

Achat d'une camionnette et équipement de déneigement	67 500 \$
Achat d'une surfaceuse	<u>160 000 \$</u>
TOTAL	<u>227 500 \$</u>

Le coût de ces acquisitions et de l'emprunt résultant seront à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption, conformément à l'article 445 du Code municipal, (L.R.Q., c. C-27.1), la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption, est donc par la présente demandée.

Simon Joubarne, Conseiller

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

AVIS DE MOTION NUMÉRO 876-14 – RÉGLEMENT N° 876-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 130 000 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT 2014, AMORTISSABLES SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS

Le conseiller Jean-Paul Leduc donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, il présentera un règlement pour décréter et emprunter une somme n'excédant pas 130 000 \$ nécessaire à la réalisation de :

Mise à niveau de la ventilation – garage municipal	20 000 \$
Mise à niveau des parcs	30 000 \$
Achat d'un terrain d'Hydro-Québec	<u>80 000 \$</u>
TOTAL	<u>130 000 \$</u>

Le coût de ces travaux et acquisitions ainsi que l'emprunt résultant seront à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption, conformément à l'article 445 du Code municipal, (L.R.Q., c. C-27.1), la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption, est donc par la présente demandée.

Jean-Paul Leduc, Conseiller

AVIS DE MOTION NUMÉRO 877-14 – RÉGLEMENT N° 877-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 100 000 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT 2014, AMORTISSABLES SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS

Le conseiller Yves Béthencourt donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, il présentera un règlement pour décréter et emprunter une somme n'excédant pas 100 000 \$ nécessaire à la réalisation de :

Divers travaux de drainage	50 000 \$
Installation d'une borne sèche – Farm Point	<u>50 000 \$</u>
TOTAL	<u>100 000 \$</u>

Le coût de ces travaux et de l'emprunt résultant seront à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption, conformément à l'article 445 du Code municipal, (L.R.Q., c. C-27.1), la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption, est donc par la présente demandée.

Yves Béthencourt, Conseiller

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

AVIS DE MOTION NUMÉRO 878-14 – RÉGLEMENT N° 878-14 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 70 000 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT 2014, AMORTISSABLES SUR UNE PÉRIODE DE 20 ANS

Le conseiller Pierre Guénard donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, il présentera un règlement pour décréter et emprunter une somme n'excédant pas 70 000 \$ nécessaire à la réalisation de :

Changement revêtement toiture Hôtel de ville	35 000 \$
Changement revêtement toiture caserne 1	<u>35 000 \$</u>
TOTAL	<u>70 000 \$</u>

Le coût de ces travaux et de l'emprunt résultant seront à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Copie du projet de règlement sera remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant son adoption, conformément à l'article 445 du Code municipal, (L.R.Q., c. C-27.1), la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption, est donc par la présente demandée.

Pierre Guénard, Conseiller

47-14

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE PERMANENTE POUR LA CONSTRUCTION DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'EAU POTABLE – INFRASTRUCTURES CENTRE-VILLAGE (LOT 2 635 911-PTIE, CHEMIN OLD CHELSEA, MAISON MONTESSORI DE CHELSEA)

ATTENDU QUE des servitudes permanentes sont requises pour la construction et l'entretien des conduites d'égout et d'eau potable sur le chemin Old Chelsea;

ATTENDU QUE l'évaluateur agréé Stéphane Dompierre, dont les services ont été retenus par la municipalité, a procédé à une évaluation d'une indemnité principale et accessoire pour l'acquisition d'une servitude permanente sur le chemin Old Chelsea, lot 2 635 911 ptie, appartenant à la Maison Montessori de Chelsea;

ATTENDU QUE l'évaluateur agréé recommande d'accepter le projet d'entente, dossiers no. 2013-15-0015 au montant de 4 028.00 \$, excluant les taxes, dans son rapport du 12 décembre 2013 conservé aux archives de la municipalité sous la cote de classification 126.800;

ATTENDU QUE le directeur général recommande le projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que le projet d'entente pour l'acquisition d'une servitude permanente sur le lot 2 635 911 ptie soit accepté au montant de 4 028.00 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation finale des règlements d'emprunt 823-12, 824-12, 825-12 et 835-12 par le MAMROT ;

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

47-14 (suite)

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE PERMANENTE POUR LA CONSTRUCTION DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'EAU POTABLE – INFRASTRUCTURES CENTRE-VILLAGE (LOT 2 635 911-PTIE, CHEMIN OLD CHELSEA, MAISON MONTESSORI DE CHELSEA)

QUE cette somme proviendra des règlements d'emprunt portant les numéros 823-12, 824-12, 825-12 et 835-12;

QUE le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-14

ACQUISITION D'UN TERRAIN ET DE SERVITUDES PERMANENTES POUR LA CONSTRUCTION DES USINES ET DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'EAU POTABLE – INFRASTRUCTURES CENTRE-VILLAGE (PARCELLES 1 ET 2, LOT 2 636 326 PTIE, THE BRUCE MEREDITH FAMILY TRUST ET THE DAVID MEREDITH FAMILY TRUST, PARCELLE 3, LOT 2 636 773 PTIE, ELIZABETH JOAN MCNALLY MEREDITH)

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a décrété l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de la parcelle 1 ainsi que l'acquisition de servitudes permanentes sur les parcelles 2 et 3 par sa résolution n° 149-13 ;

ATTENDU QUE l'évaluateur agréé Stéphane Dompierre dans son rapport du 16 janvier 2014, conservé aux archives de la municipalité sous la cote de classification 126.800/002, recommande que les parcelles concernées soient évaluées de la façon suivante :

Lot 2 636 326 ptie (parcelles 1 et 2) - The Bruce Meredith Family Trust #2	30 250 \$
Lot 2 636 326 ptie (parcelles 1 et 2) - The David Meredith Family Trust #2	30 250 \$
Lot 2 363 773 ptie (parcelle 3) - Elizabeth Joan McNally Meredith	<u>1 500 \$</u>
Total	<u>62 000 \$</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que le rapport et l'évaluation du projet d'entente pour l'acquisition de la parcelle 1, lot 2 636 326 ptie, ainsi que l'acquisition de servitudes permanentes sur les parcelles 2 et 3, lots 2 636 326 ptie et 2 636 773 ptie, soient acceptés au montant total de 62 000 \$, excluant les taxes;

QUE cette somme proviendra des règlements d'emprunt portant les numéros 823-12, 824-12, 825-12 et 835-12;

QUE le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Le vote est demandé par la mairesse Caryl Green :

Pour :

- Conseiller Simon Joubarne
- Conseiller Pierre Guénard
- Conseillère Elizabeth Macfie
- Conseiller Jean-Paul Leduc
- Conseiller Yves Béthencourt

Contre :

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

48-14 (suite)

ACQUISITION D'UN TERRAIN ET DE SERVITUDES PERMANENTES POUR LA CONSTRUCTION DES USINES ET DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'EAU POTABLE – INFRASTRUCTURES CENTRE-VILLAGE (PARCELLES 1 ET 2, LOT 2 636 326 PTIE, THE BRUCE MEREDITH FAMILY TRUST ET THE DAVID MEREDITH FAMILY TRUST, PARCELLE 3, LOT 2 636 773 PTIE, ELIZABETH JOAN MCNALLY MEREDITH)

- Conseillère Barbara Martin

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

49-14

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ARRÊTS GLACE POUR LE CENTRE MEREDITH

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation d'arrêts glace pour le Centre Meredith, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais prescrits, soit :

SOUSSIONNAIRE	Prix (incluant taxes)
Morin Isolation et Toitures Ltée	53 348.40 \$
Les Toitures Marcel Raymond & Fils Inc.	66 685.50 \$
Les Toitures Raymond et Associés Inc.	67 616.79 \$

ATTENDU QUE Monsieur Léon Mercier, architecte chez Mercier Pfalzgraf Architectes Inc., a procédé à la vérification des soumissions reçues et les déclare conformes;

ATTENDU QUE ce dernier recommande la soumission déposée par Morin Isolation et Toitures Ltée, laquelle recommandation est conservée aux archives de la municipalité sous la cote de classification 126.300;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Joubarne, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que la soumission déposée par Morin Isolation et Toitures Ltée pour la fourniture et l'installation d'arrêts glace pour le Centre Meredith, au montant de 53 348.40 \$, incluant les taxes, soit et est par la présente retenue;

QUE cette somme sera remboursée à même le budget de fonctionnement;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

50-14

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DÉCONTAMINATION FINE D'UNE SECTION DU CENTRE MEREDITH

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres par invitation pour la décontamination fine du Centre Meredith, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission dans les délais prescrits, soit :

SOUSSIONNAIRE	Prix (incluant taxes)
JPL service Illico après sinistre	14 898.46 \$
Qualinet – Nettoyage LP Laurin Inc.	14 946.75 \$
Les Systèmes Paul Davis de l'Outaouais	18 972.14 \$

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures a fait l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par JPL service Illico après sinistre est conforme et est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Yves Béthencourt et résolu que la soumission déposée par JPL service Illico après sinistre pour des travaux de décontamination fine d'une section du Centre Meredith, au montant de 14 898.46 \$, incluant les taxes, soit et est par la présente retenue;

QUE cette somme sera remboursée à même le budget de fonctionnement;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-14

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CULTURELLE DE LA MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Commission Culturelle de la MRC des Collines de l'Outaouais fait l'analyse et la recommandation de projets culturels dans le cadre du Fonds de développement culturel des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE la composition proposée pour la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais est de huit membres votants, dont un membre du Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un représentant culturel issue de l'administration de chacune des municipalités, soit sept (7) personnes, dont un

professionnel œuvrant au sein de la municipalité ou d'une organisation ayant des tâches et des intérêts reliés à la culture et au développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Elizabeth Macfie et résolu que la personne suivante soit nommée en tant que représentant municipal à la Commission Culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais :

- Monsieur Ronald Rojas, Directeur des loisirs et de la culture

SESSION ORDINAIRE – 3 FÉVRIER 2014

51-14 (suite)

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CULTURELLE DE LA MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-14

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Béthencourt, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude J. Chénier
Directeur général/secrétaire-trésorier
par Intérim

Caryl Green
Maire